



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 8 novembre 2023**

Préavis municipal No. 45/2023 - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)

Le Conseil communal a décidé par 43 oui, 1 non et 1 abstention

1. d'accorder un crédit de **CHF 259'850.- TTC tel qu'amendé** pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF),
Amendement de la commission : *La commission unanime propose de diminuer le poste « Divers et imprévus » de CHF 5'150.- et de porter le montant total de « Divers et imprévus » et de « Provision pour variabilité des prix jusqu'à l'exécution printemps-été 2024 » à CHF 22'850.-*
Amendement de M. Sébastien Rumley : *diminution de CHF 20'000.- de l'enveloppe totale*
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Prangins, le 10 novembre 2023

Extrait conforme, le certifie

Yvan Bucciol

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 10 au 19 novembre 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »